

REBLOC 100A_8

Elément standard

Domaine d'application
Système permanent

Installation
Ancré

H2

W1

testé selon la Norme EN1317-1/2¹⁾



Niveau de retenue

H2 (couvre aussi H1, N1, T3, T2 et T1)

Largeur de fonctionnement

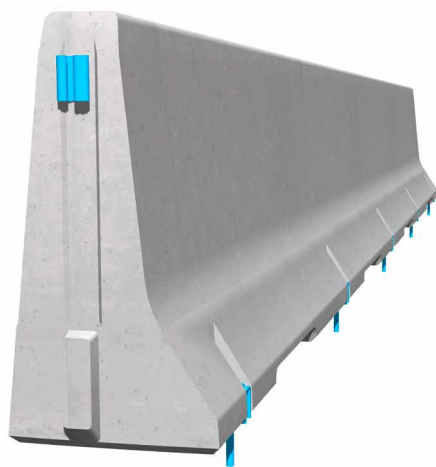
W1 (couvre aussi W2, W3, W4, W5, W6, W7 et W8)

Indice de sévérité

ASI B

Fonctionnalités & avantages produit

- Profondeur d'ancrage de seulement 12 cm pour protéger l'étanchéité de la construction
- Pas de décalage de système de design très étroit
- Utilisation possible au bord extérieur de la structure



Le système ancré est à utiliser sur un champ d'action minimisé comme par exemple sur le bord d'un pont pour la protection des piliers du pont et aussi optimal pour le bord de route.

La fonction de confinement fiable est fournie par l'effet de la bande d'élévation ainsi que par cinq ancres par élément. Le système d'accouplement intégré relie les éléments individuels en une chaîne forte et continue, ce qui dérive sûrement les énergies et les forces de l'impact en cas de la collision.

Eléments de dilatation spéciaux pour joints de dilatation de ponts étaient composants d'un test conformément à la norme européenne EN1317-1/2. Ceux-ci compensent les mouvements naturels du pont dus aux fluctuations de température.

¹⁾ suivant l'évaluation d'une modification selon la norme EN1317

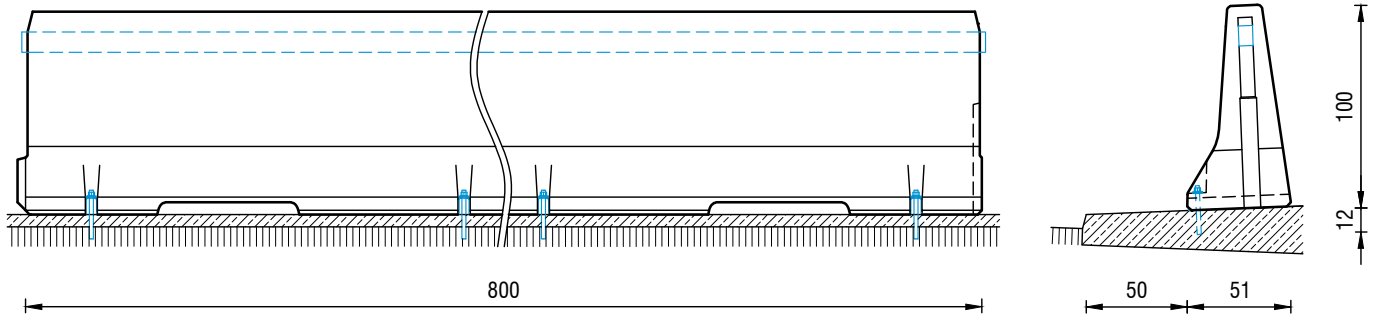
REBLOC 100A_8

Elément standard



testé selon la Norme EN1317-1/2¹⁾

Données techniques



toutes les dimensions en cm

Niveau de retenue	H2
Largeur de fonctionnement	W1
Indice de sévérité	ASI B
Installation	ancré (5 x M20 ancres adhésifs en béton par élément)
Éléments de terminaison	pas nécessaire, possible en option
Dimensions L x l x H en cm	800 x 51 x 100 cm
Poids par élément	5.600 kg
Nbr d'éléments par camion (24 t)	4 éléments
Longueur minimum d'installation	56 m (sans les éléments de terminaison)
Rayon de courbure	$r \geq 108$ m, rayons plus petits sur demande
Couplage/pièces détachées en acier	couplage galvanisé à chaud intégré, pas de pièce rapportée
Certification CE	✓

¹⁾ suivant l'évaluation d'une modification selon la norme EN1317